

**ROSIER**

Société anonyme

Société faisant appel public à l'épargne

Route de Grandmetz 11a

7911 Frasnes-Lez-Anvaing (Moustier)

Registre du commerce de Tournai, numéro 140

T.V.A. n° BE 0401.256.237

Numéro d'entreprise : 0401.256.237

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les Actionnaires sont invités à participer à **l'assemblée générale annuelle des actionnaires** qui aura lieu au Siège social le **jeudi 21 juin 2012 à 10 h 30**, avec l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance des rapports de gestion du Conseil d'administration relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011.
2. Prise de connaissance du rapport du Commissaire relatif aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011.
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, y compris l'affectation suivante du résultat :

Résultat à affecter

Bénéfice de l'exercice :	EUR. 4.809.519,60
Résultat reporté au 31 décembre 2010 :	EUR. 17.898.442,59
Solde bénéficiaire à affecter :	EUR. 22.707.962,19

Affectation

Dividende brut :	EUR. 2.040.000,00
Report à nouveau :	EUR. 20.667.962,19
Total de l'affectation :	EUR. 22.707.962,19

Pour 2011, le dividende brut s'élève à 8,00 EUR, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 6,00 EUR par part sociale. Le dividende net sera payable à partir du 29 juin 2012.

5. Approbation du Rapport de Rémunération.
Proposition de décision : approuver le Rapport de Rémunération.
6. Décharge à accorder aux Administrateurs.
Proposition de décision : accorder la décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
7. Décharge à accorder au Commissaire.
Proposition de décision : accorder la décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

8. Démissions / nominations d'administrateurs

Proposition de décisions :

- Acter la démission de Madame Françoise Leroy, Administrateur non exécutif représentant le Groupe Total, en date du 09/01/2012.
- Nommer définitivement Madame Nathalie Brunelle, Directeur Stratégie, Développement et Recherche de la Branche Raffinage-Chimie du Groupe Total, Administrateur non exécutif représentant le Groupe Total, suite à sa cooptation par le Conseil d'administration du 7 mars 2012, conformément à la recommandation du Comité de nomination et de rémunération du 6 mars 2012. Madame Nathalie Brunelle est domiciliée à (B – 1150) Bruxelles, Avenue des Eperviers, n° 40. Elle occupera le mandat laissé vacant par Madame Françoise Leroy, lequel expire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2014.
- Acter la démission de Monsieur Eric Vardon, Administrateur non exécutif représentant le Groupe Total, à l'issue de la présente assemblée générale.
- Nommer Monsieur Thierry KUTER, Directeur administratif et financier de GPN, Administrateur non exécutif représentant le Groupe Total, sur proposition du Conseil d'administration du 7 mars 2012, conformément à la recommandation du Comité de nomination et de rémunération du 6 mars 2012. Monsieur Kuter est domicilié à (FR – 92210) Saint-Cloud, rue Ernest Tissot, n° 6. Il occupera le mandat laissé vacant par Monsieur Eric Vardon, lequel expire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

9. Divers.

Pour être admis à cette assemblée générale ordinaire,

- tout titulaire d'actions au porteur doit, conformément à l'article 28 des statuts, déposer ses actions trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée, soit au siège social, soit aux guichets de Fortis Banque S.A. (BNP Paribas Fortis) ;

- les titulaires d'actions nominatives doivent avoir été inscrits trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée au registre des actions nominatives ;

- les mandataires doivent déposer leurs procurations au siège social au moins trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée, au siège social ;

- les organes des personnes morales doivent pouvoir justifier des pouvoirs établissant leur qualité, au plus tard avant le commencement de l'assemblée générale.

Le texte de la procuration peut être obtenu sur demande auprès de la société et est disponible sur le site de la société www.rosier.eu.



D. RICHIR
Administrateur délégué